

ASSEMBLÉE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 534

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 9

Dans la dernière phrase de l'alinéa 17 de cet article, supprimer les mots :

« qui précise les modalités de son fonctionnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel